

Il n'y a pire sourd....

Jean-Marie Harribey, Isaac Johsua

L'ampleur de la mobilisation contre le plan Fillon-Raffarin a (enfin!) contraint le débat à sortir du seul jeu de ping-pong entre allongement de la durée de cotisation et baisse des pensions. Des dizaines de milliers de manifestants l'ont crié sur tous les tons: le problème de financement des retraites est avant tout un problème de partage des richesses. Dans une tribune récente publiée dans "Rebonds" (intitulée "L'illusoire taxation du capital"), Elie Cohen, Jean-Paul Fitoussi et Jean Pisani-Ferry trouvent ce cri du cœur bien sympathique, mais dénué de réalisme. Le remède, nous disent-ils n'est pas à la hauteur du problème. Passant en revue les différentes formes possibles de taxation du capital ou de sa rémunération (impôt sur les sociétés, plus-values virtuelles des stock-options...), ils affirment qu'on serait ainsi loin du compte et concluent: "Il faut encore une fois se rendre à l'évidence: c'est seulement en mettant à contribution les salaires ou les retraites que l'on peut dégager des ressources à la hauteur du problème". Alphonse Allais l'avait déjà dit: "Il faut prendre l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire chez les pauvres. Bon d'accord, ils n'ont pas beaucoup d'argent, mais il y a beaucoup de pauvres".

Plaisanterie sans doute, mais qui tire sa portée des failles de la démonstration. Nos trois auteurs traitent surtout d'impôts et soutiennent que leur mise en œuvre pour financer les retraites serait incohérente avec la logique du système par répartition. Contrairement à leurs allégations, la retraite n'est pas un salaire différé dans le sens où l'on ne met pas aujourd'hui de côté les cotisations sociales pour les ressortir demain quand le cotisant arrivera à l'âge de la retraite. Les cotisations sont socialisées et utilisées immédiatement pour payer les retraites d'aujourd'hui. L'erreur commise provient du fait que le calcul de la retraite reçue demain par le cotisant d'aujourd'hui sera fait à partir de la référence de son ancien salaire, c'est-à-dire que l'on fera une projection sur la richesse produite demain de la hiérarchie des salaires existant aujourd'hui. Cette projection dans le temps ne sera pas le seul élément qui déterminera le montant des retraites individuelles, car interviendront deux autres facteurs fondamentaux : le niveau de la richesse globale et la répartition fondamentale de celle-ci entre travail et capital. Dès lors, le problème des retraites ne se résume pas à un dilemme intergénérationnel, car celui-ci est conditionné par la manière dont se résout en amont un conflit pour le partage de la valeur ajoutée : celui qui oppose la masse salariale aux profits. Si la part de la masse salariale diminue ou stagne au niveau très bas actuel, le conflit de générations, qui se traduit par un choix douloureux entre progression des salaires des actifs et progression des retraites, n'est que l'avatar d'un conflit qui s'est résolu auparavant au détriment du travail.

Or, la part des salaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières a chuté de près de 8 points depuis le début des années 1980. Les sommes en jeu sont considérables. Un rééquilibrage s'impose, joignant si l'on peut dire l'utile à l'agréable, c'est-à-dire le financement des retraites à des exigences de justice sociale.

La valeur ajoutée des sociétés non financières représente en France grosso modo la moitié du PIB. Dans ces conditions, si, d'ici à 2040, nous faisons (en sens inverse de l'évolution passée) glisser 8 points de cette valeur ajoutée en direction des salaires (sous forme de cotisations patronales), nous obtenons à cette dernière date précisément les 4% du PIB que le COR (Conseil d'orientation des retraites) estime nécessaires pour financer le surcroît des dépenses de pensions (à réglementation inchangée). S'agit-il de revenir au niveau du partage de 1982-83? La discussion est ouverte, mais le problème n'est pas là: l'important est que personne ne pourra venir nous dire qu'il n'y a pas d'importantes marges de manœuvre à la

hauteur de l'enjeu. Oui, contrairement à ce qu'affirment nos trois auteurs, il y a bien un trésor caché. Le problème, c'est qu'on refuse d'en parler.

Le mouvement social actuel affirme qu'un rééquilibrage s'impose donc, passant par une augmentation des cotisations patronales et c'est là que nous retrouvons nos trois compères. On accroîtrait le prélèvement sur les entreprises et cette charge, nous disent-ils, "aurait une bonne chance de retomber sur les salariés", en particulier par le biais d'une baisse des salaires directs. A ce point de la lecture, on est partagé entre deux réactions. La première est l'hilarité. Nos bonnes âmes veulent éviter que les salariés fassent à l'avenir les frais de l'opération: et, pour qu'il n'en soit pas ainsi dans quelques années... ils préfèrent qu'on le fasse tout de suite ! La deuxième réaction est l'indignation. On a envie de dire: chiche! Pourquoi se déclarer battu d'avance? Augmentons d'abord les cotisations vieillesse patronales et nous verrons ensuite si les salariés sont capables de se défendre. Aucun opposant à la réforme Fillon n'a jamais proposé de financer les retraites par une taxe dont l'assiette serait le cours des actions en Bourse ou les plus-values virtuelles des stocks-options. Bref, nos trois auteurs soupçonnent les partisans d'une ponction sur les revenus du capital de confondre la valeur ajoutée et la fiction boursière sur laquelle personne ne mise, sauf précisément les chantres de la capitalisation.

Mais, poursuivent-ils, il y a d'autres voies par lesquelles l'accroissement des prélèvements sur les entreprises se fera au détriment des salariés. Tel serait en particulier le cas de l'investissement: l'entreprise pourrait être amenée "à renoncer aux projets dont la rentabilité est, après le nouveau prélèvement, inférieure au seuil attendu". Cela revient à admettre un lien mécanique entre profits et investissements qui est loin d'être établi: on l'a bien vu au cours des vingt dernières années, avec un taux d'investissement des entreprises au mieux stagnant, alors que le taux de marge s'est envolé, puis maintenu à un niveau élevé, de même que le chômage.

Les salariés n'ont pas la mémoire courte et la charge du financement des retraites leur apparaît d'autant plus déséquilibrée qu'ils savent ce qu'a été l'explosion récente des revenus financiers. Faut-il rappeler qu'en euros courants, de 1995 à 2000, les dividendes versés par les sociétés non financières ont augmenté 9 fois plus vite que le salaire net annuel moyen? Nos trois auteurs parlent de justice sociale et réclament un débat démocratique. On ne pourra avoir ni l'une ni l'autre sans briser le tabou qui veut que, dans tous les cas de figure, on ne touche pas aux profits.

Jean-Marie Harribey et Isaac Johsua sont économistes et membres de la Fondation Copernic.